

Externalisation de la gestion du site de recherche nucléaire du Mont Terri
Pierre-André Comte (PS)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement jurassien a été informé par l'Office fédéral de la topographie de la volonté de la Confédération de se retirer de l'exploitation du laboratoire souterrain du Mont Terri, dont l'importance de n'est plus à démontrer. Il regrette cette décision qui met en danger une infrastructure de recherche de niveau international active dans des domaines essentiels pour l'avenir, comme l'entreposage définitif de déchets radioactifs ou encore pour le captage et stockage de CO₂.

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

1. Quelle sera la réaction du Gouvernement face à cette décision prise sans consultation de l'État jurassien ?

Informé effectivement sans préavis, malgré une convention de partenariat en vigueur depuis plus de quinze ans dans laquelle le principe de coopération est inscrit, le Gouvernement a aussitôt pris ses responsabilités : les médias ont été informés dans les plus brefs délais, un courrier a été adressé à Monsieur le conseiller fédéral Martin Pfister, et une rencontre s'est tenue le 15 mai dernier avec la direction de swisstopo. Au cours de cet entretien, il est apparu que ladite direction avait privilégié une approche strictement budgétaire, optant pour la facilité en se retirant de ses responsabilités de gestion, au profit d'un tiers extérieur à l'administration fédérale. Cette orientation soulève des inquiétudes majeures quant à la continuité, la légitimité et la neutralité des activités menées par le laboratoire.

Ce désengagement qui représente à peine 2 millions d'économies annuelles pour la Confédération, est difficilement justifiable, d'autant plus que 120 millions ont déjà été investis depuis 1996 par les partenaires dans la recherche. Il entre en contradiction avec les ambitions fédérales en matière d'énergie nucléaire et de stockage géologique du CO₂. Il est permis d'espérer que le changement récent à la tête du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) permette une réévaluation plus cohérente de la stratégie fédérale dans ce domaine.

Le Gouvernement entretient un dialogue régulier avec les quatre élus fédéraux du canton et examine, avec eux, les leviers d'action les plus appropriés au niveau parlementaire. Par ailleurs, il a mis en place, dès le début du mois de juin, un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'assurer un suivi rigoureux de la situation, de maintenir la pression nécessaire sur la Confédération et d'examiner toutes les voies possibles pour assurer une transition vers une nouvelle gestion conforme aux exigences fixées par le canton, à savoir indépendante, libre de toute influence industrielle, garante in fine de la crédibilité scientifique du laboratoire.

2. Quelles démarches le Gouvernement entend-il entreprendre pour dénoncer cette atteinte au fédéralisme et faire valoir les intérêts du canton ?

Pour rappel, c'est en 1989, lors de l'excavation de la galerie de reconnaissance, pratiquée pendant les travaux de construction du tunnel autoroutier du Mont Terri, que le Service hydrologique et géologique national (SHGN) et la NAGRA ont procédé à des relevés détaillés des argiles à Opalinus. Ces dernières constituant une roche d'accueil intéressante pour l'entreposage des déchets radioactifs.

Suite à ces analyses, Marc Thury, géologue en chef de la NAGRA, a décidé, en 1994, de lancer un projet international de recherche au Mont Terri. Sa vision consistait à fédérer des organisations, partenaires du projet, et à mener des expériences conçues en fonction de leurs besoins respectifs.

Afin de garantir une vocation démocratique qui permette à tous les partenaires de faire valoir leurs préoccupations et leurs objectifs, il a été décidé de placer le laboratoire sous le haut patronage d'un Office fédéral. C'est dans ce but que Marc Thury a transmis une proposition de recherche à Charles Emmenegger, le directeur du Service hydrologique et géologique national (SHGN), lequel a ensuite déposé une requête spéciale auprès des Autorités du canton du Jura.

Le laboratoire du Mont Terri ne s'inscrit donc absolument pas dans une quelconque volonté ou nécessité de maintenir un équilibre fédéral dans l'attribution de projet ou d'institution à un canton plutôt qu'à un autre.

La décision de swisstopo ne peut, par conséquent, pas être qualifiée d'atteinte au fédéralisme. La problématique est bien plus large et la portée de ce désengagement clairement d'un autre niveau. En effet, ce sont la neutralité de la recherche et la crédibilité du laboratoire sur la scène internationale qui sont compromis avec ce retrait. Le site du Mont Terri a été choisi pour ses qualités géologiques et non dans une logique dite fédéraliste visant à attribuer une institution ou un projet au canton du Jura.

3. Le Gouvernement est-il prêt à exiger de la Confédération un respect strict de l'équilibre confédéral dans la répartition des institutions et des projets ?

Comme indiqué en réponse à la question 2, il serait réducteur de lier le désengagement de swisstopo du LMT à une simple question de répartition des projets et institutions dans les cantons. Une fois encore, il ne s'agit pas dans ce cas de se limiter à vouloir défendre l'image du Jura, mais bien de défendre la neutralité et l'indépendance d'une institution de portée internationale. La dimension des travaux effectués au sein de ce laboratoire dépasse largement les questions de principe de savoir quel canton accueille le plus d'offices ou de projets émanant de la Confédération.

Il va sans dire que le Gouvernement est sensible et veille à un respect de l'équilibre confédéral dans la répartition des institutions et des projets, mais une fois encore le cas du LMT n'a aucun lien avec cet équilibre.

4. Envisage-t-il de s'associer à d'autres cantons confrontés à des situations analogues afin de porter une réponse politique commune ?

Le Gouvernement jurassien n'a pas connaissance de situations analogues dans d'autres cantons, ce type d'installations étant justement rare. Il n'y a, par conséquent, pas de réponse politique commune à apporter à un cas spécifique tel que celui du laboratoire du Mont Terri.

5. Quelle stratégie compte-t-il mettre en œuvre pour rappeler à la Confédération que sa légitimité repose sur une présence équitable et sur un dialogue réel avec toutes les régions du pays ?

La définition de la légitimité de la Confédération telle qu'énoncée par les signataires de l'intervention parlementaire leur appartient.

Pour ce qui est de la défense du fédéralisme, la Fondation pour la collaboration confédérale établit régulièrement un rapport de monitoring du fédéralisme, qui veille à ce que ses grands principes soient respectés.

Par ailleurs, le Gouvernement jurassien ne manque jamais de faire entendre sa voix auprès de la Confédération dans les dossiers où il s'avère nécessaire de faire valoir les particularités du canton, avec l'appui de ses relais sur la scène fédérale. Il ne lui semble dès lors pas pertinent de mettre en œuvre une stratégie particulière, mais il poursuivra son travail de lobbying, notamment au travers des liens qu'il entretient avec les élus fédéraux, les membres du Conseil fédéral et les offices fédéraux dans le cadre notamment des conférences intercantionales, les Jurassiens travaillant au sein de l'administration fédérale, et des actions des délégués aux affaires extérieures.

Delémont, le 10 juin 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname, likely 'J.B. Maître'.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître